AB2C
Société civile au capital de 10 000 €
100 CHEMIN DU GUA , ZA LE PLAN 38140 RENAGE
RCS GRENOBLE 442 239 026

(ci-après la "**Société**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 17/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le 17 décembre, à 10:00,

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AB2C, Société civile au capital de 10 000 € divisé en 100 parts sociales de 100,00 € chacune, s'est réunie sur convocation faite par Monsieur Jean-Claude Plasse, Associé et Gérant, à l'adresse suivante : 8 RUE DES LUCQUES 30220 AIGUES-MORTES.

La convocation a été adressée à chaque associé en main propre en date du 02/12/2025.

Il est établi une feuille de présence signée par tous les associés présents et représentés, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

	Pleine propriété
- Monsieur Jean-Claude PLASSE	50 parts
- Madame Gisèle PLASSE	50 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels le nombre total de parts sociales composant le capital de la Société (ci-après "**La Collectivité des Associés**").

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Claude Plasse.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un second gérant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés :

- Une copie de la convocation adressée en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société et le projet des nouveaux statuts de la Société ;

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Résolution n°1 - Nomination d'un second gérant

L'assemblée décide de nommer en qualité de second gérant de la société :

Madame Gisèle PLASSE, née le 21/05/1947 à CLERMONT-FERRAND, demeurant 8 Rue des Lucques 30220 AIGUES-MORTES,

qui accepte cette nomination après avoir déclaré :

qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction de gérer ou d'exercer une activité commerciale,

qu'elle n'a fait l'objet d'aucune condamnation susceptible de lui interdire l'exercice des fonctions de gérant,

et qu'elle remplit toutes les conditions légales requises.

Cette nomination est faite pour une durée indéterminée, à compter de ce jour, et prendra effet immédiatement.

Le nouveau gérant exercera ses fonctions selon les modalités prévues dans les statuts, en collaboration avec le gérant déjà en fonction.

Cette résolution vient modifier l'article 9 - Gérance des présents statuts

Pouvoir est donné à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt nécessaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise par les statuts.

Résolution n°2 - Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise par les statuts.

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant, le Président de séance et, le cas échéant, la Collectivité des Associés ou ses mandataires.

Fait à Aigues-Mortes,

Le 17/12/2025

Signature du Président de séance :

Monsieur Jean-Claude Plasse

Signé par Jean-Claude PLASSE
Le 23 déc. 2025

Signed with Universign doc_mvOW tx_J4z79ZgYXG1n

Signature des associés :

Madame Gisèle PLASSE

Signé par Gisèle PLASSE
Le 26 janv. 2026

Signed with Universign doc_mvOW tx_J4z79ZgYXG1n

GP, JP